

ces parfums d'aristocratie, M. de Rayneval pourra le faire regretter; car vous le savez, M. de Reyneval est le terre-à-terre diplomatique, le bourgeois des cabinets, l'éruudit des traditions de l'Europe, l'ambassadeur enfin qu'un personnage haut placé a appelé le Dupin de la diplomatie. L'opinion des têtes politiques de Londres est que le général Sébastiani ne quittera point Naples, et que d'ici là on s'arrangera pour faire un meilleur choix. Nous savons de Vienne que M. de Saint-Aulaire a été rappelé à Paris; il a été question plusieurs fois de l'envoyer ici, où M. Decaze, son gendre, avait occupé pendant quelque tems le poste d'ambassadeur. M. Molé aurait quelques chances également; ce choix ne serait pas favorablement accueilli: on le croit bien moins dans les idées de l'alliance avec la Grande-Bretagne que ne l'était M. de Talleyrand; M. Molé a quelque tendance russe, et nous ne pardonnons pas cela chez nous. Je crois, au reste, que rien ne sera fait définitivement, non seulement avant le résultat des élections, mais encore avant les premières discussions du parlement. Un ambassadeur a toujours besoin, pour exercer quelque influence, d'être en rapport avec les opinions et le principe du gouvernement auprès duquel il réside. Votre ministère attendra donc, pour désigner définitivement cet ambassadeur, que la lutte engagée entre les wighs et les Tories soit complètement résolue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE FRANÇOIS.

Par jugement rendu par le tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de commerce, le vingt-six janvier mil huit cent trente-cinq, Jean François, notaire et agent d'affaires à Luxembourg, a été déclaré en état de faillite. A été nommé commissaire, M. le juge Heuardt, et agens, les sieurs Linck, clerk de notaire, et Bucan, receveur de l'enregistrement, tous deux demeurant à Luxembourg; et a été provisoirement l'ouverture de cette faillite au deux janvier de la présente année. Pour extrait conforme: F. LE CLERC, commis-greffier.

FAILLITE CLASEN.

Le tribunal de première instance, siégeant en matière de commerce, de l'arrondissement de Luxembourg, a, par jugement en date du vingt-quatre janvier 1835, déclaré Auguste Clasen, tanneur et fabricant à Luxembourg, en état de faillite, a été provisoirement l'ouverture de cette faillite au vingt décembre dernier, et a nommé commissaire monsieur le juge Eyschen, et agens les sieurs H. Garnier, avocat, et M. Berchem-Schmit, tanneur, tous deux demeurant à Luxembourg. Pour extrait conforme: F. LE CLERC, commis-greffier.

A V I S.

A VENDRE de la main à la main, ou à LOUER pour entrer de suite en jouissance, une MAISON sise à Rollingen, avec ses dépendances, cour, remises, grange, écuries, jardins, enclos et biens en dépendant, le tout appartenant à Pierre Schröder, marchand de chevaux et aubergiste audit lieu. Cette maison est située sur la grande route à moitié chemin de Luxembourg à Diekirch, propre à tout commerce, tels que tannerie, distillerie, brasserie, auberge, etc. Le ruisseau coule derrière la maison et des pompes se trouvent dans toutes les écuries. Les amateurs pourront s'adresser au sieur Mathias Schröder, négociant à Arlon, aujourd'hui propriétaire de la susdite maison.

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE de Marchandises et Meubles.

MARDI, 3 février 1834, à neuf heures du matin, il sera, sur réquisition de M. François Maillard, inspecteur de l'octroi, domicilié à Luxembourg, procédé par le ministère du notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, aux plus offrans et au comptant, d'une grande quantité de chapeaux en feutre, en soie et en paille de toutes les formes; casquettes en tous genres; une grande quantité d'objets de passementerie, patères, franges, sabres, ceinturons, briquets, baudriers, éperons; cabarets, porte-carafes, porte-huiliers, porte-liqueurs, toiles cirées et taffetas gommés; porcelaines décorées et blanches; cristaux de toutes espèces, et un grand nombre d'autres objets dont le détail serait trop long. La vente aura lieu au domicile du vendeur, Grand'rue, n° 148. Luxembourg, le 23 janvier 1835. J. FUNCK, not.

A LOUER deux quartiers meublés ou non meublés, et au besoin avec jardin, écurie et remise. S'adresser chez M. G. Pescatore, rue de la congrégation, n° 510.

Zu vermietzen zwei Quartiere mit oder ohne Möbel, und auf Verlangen, mit Garten, Stallung und Remise. Nähere Erkundigung bei Herrn G. Pescatore, Congregations-Strasse, N° 510.

Zu vermietzen, einen schönen Garten auf dem Imperberg. Sich an die Dame Knepper, Großstrasse N° 158, zu wenden.

Avec autorisation de S. M. l'Empereur d'Autriche et sous la direction des Autorités impériales, se fera irrévocablement et sans aucune remise quelconque, LE 21 FÉVRIER 1835,

LA VENTE PAR ACTIONS

GRAND PALAIS

JARDIN ET APPARTENANCES,

dans la Capitale I. R. de Vienne, Faubourg Gumpendorf, N° 70,

CONTENANT 80 APPARTEMENS DÉCORÉS SPLENDIDEMENT, Dont
 1 Grande Salle à 16 fenêtres, d'une magnificence extraordinaire, 67 Chambres spacieuses et richement meublées,
 2 Bains ornés de tout ce qu'il y a de beau, etc., ainsi que des Remises et des Ecuries pour un nombreux Haras seigneurial, évalués par les Autorités impériales à 704,277½ florins.
 Il y a en outre 26,121 Gains de florins 30,000, 15,000, 11,250, 10,000, 5,000, 2,250, 1,000, etc., se montant ensemble à

UN MILLION 54,277½ FLORINS.

On pourra se procurer des Actions originales chez le banquier soussigné, à 20 FRANCS la pièce, et en en prenant cinq, la sixième gratis, à fr. 100. Le prospectus français contenant tous les renseignements ultérieurs, est délivré gratis. Le paiement des Actions pourra se faire en traite sur une ville de commerce ou sur disposition après réception des Actions.

S'adresser directement à J. N. TRIER, Banquier à Francfort-s.-M. Il n'est pas nécessaire d'affranchir les lettres. P. S. La Liste officielle des Actions gagnantes sera adressée franche de port aux Actionnaires étrangers.

Holz-Versteigerung, in der Contertschleid,

Am künftigen Lichtmeßtage, 2ten Februar 1835, um neun Uhr Vormittags, sollen auf Ansehen des Herrn Grafen von Willers, Eigentümer des Schlosses von Schraßig, in seinem Walde, genannt Contertschleid, circa eilf tausend in zwei Weiden gebundene, mit Scheitholz vermischte Büschel, dann 70 auserlesene Eichenstämme, den Best- und Meistbietenden, auf Borg bis zum künftigen Martintag, zugeschlagen werden.
 Den 24ten Januar 1835. J. Funck, Notar.

Merklliche Verpachtung,

Am Donnerstage, 5. des nächstkünftigen Monats Februar, gegen ein Uhr Nachmittags, wird auf Ansehen des Herrn Notars Cunio, in der Behausung des Herrn Mousel, Bierbrauer in Clausen, zur öffentlichen Verpachtung von 76 und 1/2 Morgen Land aus der vormaligen Müntzer oder Seischenhofs-Wald, auf ein Ziel von 3, 6 oder 9 Jahren (vom künftigen St. Martini-Tag an), geschritten werden.

Versteigerung eines Wohnhauses,

gelegen in hiesiger Stadt, auf dem Rost, N° 356. Dienstag, den 17ten Februar 1835, zwei Uhr Nachmittags, wird in der Schreibstube des Herrn Notars Majerus, von Luxemburg, und durch sein Ministerium, öffentlich und auf Borg zugeschlagen, Ein, zu Luxemburg, dem Herrn Schallbert, Schlosser von Alhier, und seinen Kindern unzeitweilweise eigenthümliches Wohnhaus, gelegen auf dem Rost, N° 356. Majerus, Notar.

Am Sonntage, 8ten Februar künftig, zwei Uhr Nachmittags, öffentliche Versteigerung eines Wohnhauses, Garten und eines Stück Ackers, gelegen im Dorfe Straßen, an der Landstraße, auf Ansehen des Thomas Krim, von gedachtem Ort. Majerus, Notar.

Montag, 9ten Februar künftig, neun Uhr Morgens, Grundergüter-Verpachtung auf ein und mehrere Jahren, gelegen auf den Bännen Sandweiler, Hamm, etc., auf Ansehen des Peter Wat hier, von gedachtem Ort. Majerus, Notar.

End-Zuschlag eines Wohnhauses.

Am Freitage, 30. laufenden Monats Januar, 2 Uhr Nachmittags, wird in der Schreibstube des Notars Majerus, von Luxemburg, und durch sein Ministerium, öffentlich versteigert: ein Wohnhaus, gelegen zu Luxemburg, auf dem Parade-Platz, eigenthümlich dem Herrn Schalks und Consorten, zwischen den Erben des verlebten Herrn Präsidenten Paval einerseits, Herrn Doctor Dutour andererseits. Majerus, Notar.